
Adresse des administrateurs du district de Landernau (Finistère) qui invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district de Landernau (Finistère) qui invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 62;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24957_t1_0062_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

9

La société populaire de Mont-Unité (1), département de la Haute-Garonne, écrit à la Convention qu'elle a été saisie d'horreur et d'indignation en apprenant l'attentat dirigé contre deux de nos plus fidèles représentants. Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mont-Unité, 13 prair. II] (3).

« Représentants

Nous bénissons votre énergique sollicitude, qui a fait tomber la tête de tant de conspirateurs, nous manifestons la joie que nous a inspiré votre sage décret sur l'établissement des fêtes nationales, nous rendons grâces à l'Etre Suprême, dont vous proclamez l'existence, et qui préside à la sagesse de vos délibérations; au succès de nos armes. et au maintien de la République; lorsque tout à coup nous avons été saisis d'horreur et d'indignation, en apprenant la nouvelle conspiration dirigée contre la représentation Nationale, en la personne de Robespierre et Collot d'Herbois, deux des plus zélés défenseurs des droits du Peuple. Quels sont donc ces monstres qui dirigent ainsi des mains scélérates? Dans quels antres se cachent-ils, pour pouvoir se soustraire à la foudre Nationale? Qu'ils tremblent! le peuple français les connaîtra, et sa juste indignation sera la règle de leur supplice, ou bien, si nous ne pouvions les dévoiler, le génie qui veille sans cesse sur le sort des français, ne peut manquer de les frapper. Représentants, la scélératesse de nos infâmes ennemis est à son comble, ils touchent à leur dernière heure, leurs nouvelles entreprises sont les convulsions de leur agonie: poursuivez les, réduisez les au néant; le peuple français est debout; il veillera sans cesse à votre surêté, il secondera vos efforts, et vous aurez bien mérité de la nation et de l'humanité. Nous vous félicitons, nous félicitons la France entière, nous nous félicitons nous-mêmes, de ce que le génie de la liberté prend un soin particulier d'écarter les coups que la tyrannie dirige contre les hommes vertueux.

Vive la république! Vive la montagne! périssent les tyrans et les traîtres!»

[3 signatures illisibles].

10

Les administrateurs du district de Landernau (4) félicitent la Convention sur le gouvernement révolutionnaire, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Landernau, 14 prair. II] (6).

(1) Ci-dev^t St-Gaudens.

(2) P.V., XL, 55. Bⁱⁿ, 4 mess.

(3) C 309, pl. 1202, p. 28.

(4) Finistère.

(5) P.V., XL, 55. Bⁱⁿ, 4 mess.

(6) C 308, pl. 1195, p. 27.

« Législateurs,

Les Membres d'une administration régénérée par votre collègue, Prieur de la Marne, S'empresent de déposer dans le sein de la Convention l'expression de leur attachement aux Loix Révolutionnaires, à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Fondateurs du seul gouvernement qui convint à la dignité et au bonheur de l'homme, Restez sur la Montagne jusqu'à ce que vous n'ayez fait reconnoître aux Peuples esclaves les droits Sacrés de la Liberté et de l'Egalité. Déjà les trônes des Despôtes chancelent et bientôt l'Europe entière, glorieusement couverte de leurs débris, n'aura plus l'humiliation et le malheur d'être asservie par des Tyrans; Bientôt, il n'existera plus que le souvenir de leurs crimes. Les Lâches! Ils avoient armé contre Vous la main parricide de l'assassin. Mais l'Etre Suprême avoit reçu votre hommage, il veilloit sur vos jours: il en a confié la garde au courage, à la Reconnoissance et à l'Amour des Français.»

MORVAN, LE BIHAN, Allain POULIQUEU, LEGAL (agent nat.), C.-M. LEBRIS, COURTOIS l'ainé, DUCLOU (?), PAUL POISSON, CORNEC, DIROM (présid.), DERIEN, CRUZEL (Secret.).

11

L'agent national du district d'Angers (1) écrit à la Convention nationale que les biens d'émigrés se vendent toujours avantageusement, & que 21 lots de ces biens, estimés 84,765 liv., ont été adjugés à la somme de 218,505 liv., ce qui donne un excédent de 133,740 liv.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines nationaux (2).

12

L'agent national près le district de Mont-Didier annonce à la Convention nationale que des biens d'émigrés estimés 200,255 l., ont été vendus 838,450 liv., et que d'autres biens, provenant des fabriques, évalués 192,222 l. 17 s., ont été adjugés à la somme de 319,805 liv.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité des domaines nationaux (3).

13

La société populaire de Nantes, département de Loire-Inférieure, témoigne à la Convention sa reconnaissance et son admiration de ce qu'elle a, par un décret, consacré des vérités ineffaçables, l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame.

«Sur les débris du fanatisme et de l'athéisme, dit-elle, vous avez élevé des autels à toutes les vertus qui lient étroitement les hommes;

(1) Maine-et-Loire.

(2) P.V., XL, 56. Bⁱⁿ, 4 mess.

(3) P.V., XL, 56. Bⁱⁿ, 4 mess.